

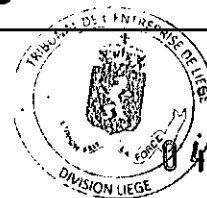


Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24162077



Greffe

N° d'entreprise : **0758 987 782**

Nom

(en entier) : **GRAND POSTE EAT & DRINK**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **Quai sur Meuse 19 - 4000 Liège**

Objet de l'acte : Démission - Nomination

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 6 juin 2024

En ce qui concerne l'organisation de GPED S.C., le Conseil d'administration est informé du départ prochain de Gérôme VANHERF de son poste de CEO de Grand Poste S.A. et de Grand Poste Eat & Drink S.C.

Par conséquent, il décide :

-d'acter la démission de NOSHAQ PARTNERS S.R.L., représentée par Gérôme VANHERF – avec effet au 1er juillet 2024 – de son poste d'administrateur de Grand Poste Eat & Drink S.C. ainsi que de son poste de délégué à la gestion journalière (« CEO ») de cette société ;

-de désigner, avec effet au 1er juillet 2024, GRAND-POSTE S.A, représentée par Yvan ABSIL en qualité de délégué à la gestion journalière (« CEO ») de la S.C. Grand Poste Eat & Drink, en remplacement de NOSHAQ PARTNERS S.R.L., représentée par Gérôme VANHERF.

A partir du 1er juillet 2024, le Conseil d'administration de la S.C. Grand Poste Eat & Drink sera par conséquent composé de trois administrateurs, à savoir : NOSHAQ S.A., représentée par Laurent BURTON, GRAND-POSTE S.A, représentée par Yvan ABSIL, et Nathalie WEICKMANN ; le délégué à la gestion journalière (« CEO » ou « administrateur-délégué ») de la S.C. Grand Poste Eat & Drink sera quant à lui GRAND-POSTE S.A, représentée par Yvan ABSIL.

Le Conseil d'administration donne mandat à Madame Cristina SALAMONE ainsi qu'à Madame Aude LAMBY, chacune individuellement, en vue de procéder à toutes les formalités de publication de ces démissions/désignations.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/11/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).